

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Morbihan

Le : 11/09/2026

Et Publication du : 11/09/2026

L'an 2026, le 8 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet de la Mairie le 3/09/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. GRIJOL François, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, M. LUHERNE Vincent, M. RAULT Lucien, M. MASSON Pascal, Mme JUBIN Sophie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUBLANT Alexia à M. GRIJOL François

A été nommé(e) secrétaire : Mme CADORET Géraldine

2026-09-64 Maison d'assistantes maternelles – logements : mission d'assistance à maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet date de 2023 avec la rencontre des trois personnes souhaitant proposer une nouvelle offre de garde d'enfants. Ce sujet a aussi été abordé au Conseil municipal du 30 mars 2026. Une réunion avec les assistantes maternelles a été organisé le 8 avril 2026 à laquelle tous les élus étaient invités à participer. Il présente ensuite le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) sur le territoire communal. Le projet pourra, sous réserve des études et de la définition du programme, être complété par une offre de logements, afin d'optimiser l'utilisation du site et de répondre aux besoins identifiés sur la commune.

Afin de préciser les conditions de réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose de lancer une procédure en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la définition et la conception du projet, jusqu'à la phase d'avant-projet définitif (APD).

La mission comprendra notamment :

- la définition et la formalisation du programme de l'opération ;
- la conception du projet architectural et technique ;
- l'analyse des contraintes réglementaires, techniques et fonctionnelles du site ;
- l'élaboration des documents graphiques et techniques nécessaires à la définition du projet ;
- l'estimation du coût prévisionnel des travaux ;
- la présentation des différentes solutions envisageables et leur analyse comparative, le cas échéant ;
- l'établissement du dossier d'avant-projet définitif (APD).

Cette mission permettra à la commune de disposer des éléments techniques, architecturaux et financiers nécessaires à la définition du projet et à la décision relative à la poursuite de l'opération.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil municipal d'autoriser le lancement de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles, susceptible d'être complété par une offre de logements ;
- d'approuver le lancement d'une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la définition et la conception du projet jusqu'à la phase d'avant-projet définitif (APD) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires au lancement et à la passation de cette procédure, et à signer les documents correspondants ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu, dans le respect des crédits budgétaires disponibles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/09/2026

Le Maire

Michel GRIGNON

